



MUNICIPALITÉ DE BOTTENS

Bottens, le 22 janvier 2021

Au Conseil communal
de et à
1041 Bottens

Préavis municipal n° 2021-03
relatif à
**Dépense urgente et imprévisible pour le remplacement d'une partie du collecteur au
chemin la Louye**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Fin octobre 2020, des pluies torrentielles se sont abattues sur Bottens créant des inondations au chemin de la Louye. Un grand trou de 1,5 mètre de profond est apparu sur la parcelle 35, présageant l'effondrement d'une chambre ou d'un collecteur. Cinq ans auparavant un problème similaire a eu lieu au même endroit.

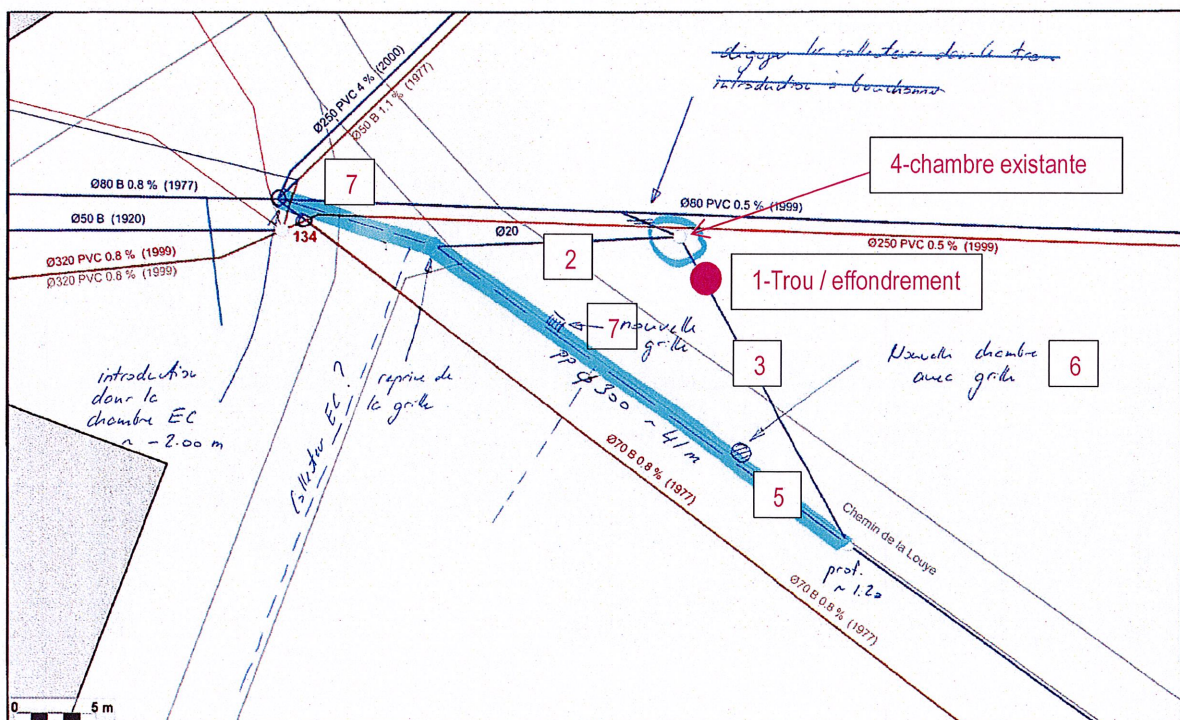
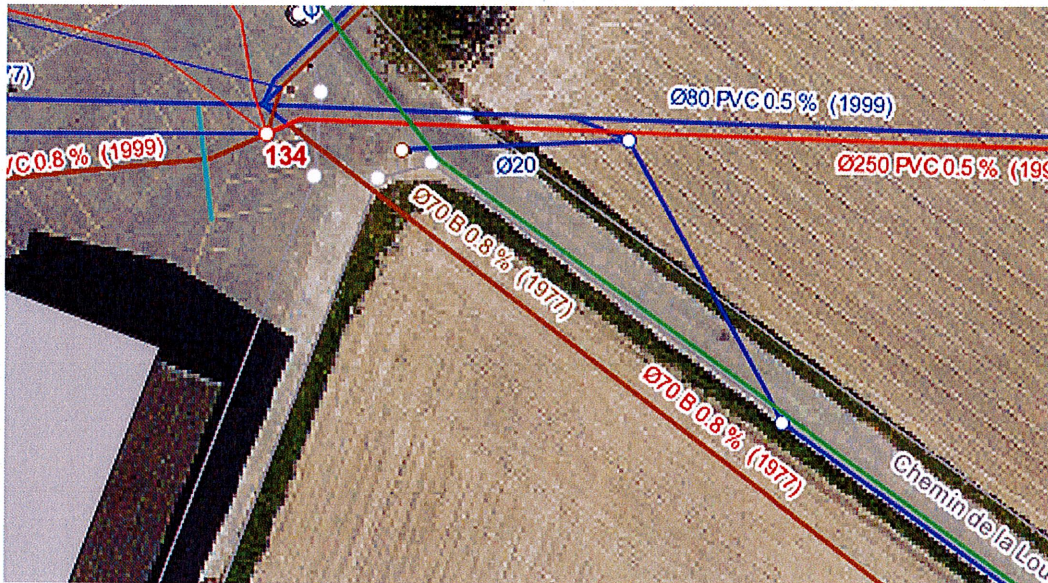



2. Déroulement

Dans un premier temps, la Municipalité a demandé des devis à deux entreprises de la région pour une réparation simple. Les devis étant concurrentiels, la Municipalité s'est tournée vers l'entreprise spécialisée en génie civil afin de mener une réflexion au-delà de la réparation simple, ceci afin d'apporter une vraie amélioration au réseau de

collecteurs de La Louye. Dans le futur, ce qui aura été fait ne sera plus à faire, il faudra seulement le poursuivre le long du chemin.

3. Plan et travaux effectués



 **Bottens**
SIT Communal

Information dépourvue de foi publique. © OIT cadastre : 23.03.2020, Swisstopo orthophoto : 2017, Mise à jour du cadastre souterrain : 17.03.2020. La position des objets souterrains peut parfois être approximative. La position exacte est à déterminer par sondage.

Echelle 1:250
Impression du 12/11/2020 07:51

 **COURDESSE & ASSOCIÉS**
Ingénieurs et Géomètres SA
Succ. de Jean R. Courdesse SA et Jean-Pierre Ruz SA
P.O. Box 9 - CH-1911 - 1000 Evry-sur-Seine
Tél 021 886 22 44 - Fax 021 885 22 47
e-mail: info@courdesse-associés.ch
www.courdesse-associés.ch

1. Emplacement de l'effondrement
2. Abandon du collecteur sur la parcelle 35
3. Abandon du collecteur sur la parcelle 35

4. La chambre existante est enterrée et a été retrouvée intacte. Elle ne gêne pas l'exploitation du champ.
5. Remplacement d'un drain de 100 mm de 1977.
On passe d'un diamètre de 100 à 300 mm
6. Nouvelle chambre avec grille
7. Nouvelle grille
8. Reprise des eaux du chemin de la Louye sur le nouveau collecteur qui est raccordé à la chambre principale (vers l'ancien Fitness Panchaud)



Tuyau de drainage percé de 100 mm (vert en PVC)
raccordé sur nouveau collecteur de 300 mm (PP=polypropylène)

4. Résumé

En cas de nécessité, de futurs travaux pourront aisément être entrepris en partant de la nouvelle chambre afin de remplacer le drain de 1977 qui fait office de collecteur.

5. Coûts

L'entreprise TONI de Cugy a effectué ces travaux du 1^{er} au 15 décembre 2021 pour la somme de 28'000.- TTC

6. Conclusions

Ceci exposé, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Bottens ;


- Vu le préavis municipal n° 2021-03
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- Entendu le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- Entendu le rapport de la commission des finances ;

Décide

1. **D'approuver** le remplacement du collecteur du chemin de la Louye tel qu'expliqué plus haut.
2. **D'engager** une dépense d'investissement de CHF 28'000.- TTC
3. **De financer** tout ou partie de la dépense par un emprunt contracté auprès d'un établissement bancaire, ce aux meilleures conditions du moment.
4. **D'amortir** cet investissement sur une période de 10 ans au maximum par le compte de fonctionnement 4600.331, la première fois l'année qui suit l'achèvement des travaux.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic Le Secrétaire municipal ad interim


L. Imoberdorf


N. Salis



Municipale responsable du dossier : Patricia Riva